

En automne, on recueille la semence renfermée dans un fruit rouge, et dès lors, on sème ce fruit par lignes, dans une terre bonne et meuble, cependant pas trop grasse; ou bien, on la mêle avec de la bonne terre dans des vases, et on la tient pendant tout l'hiver dans un état d'humidité et de chaleur tempérées. On assure qu'un arrosement avec de la saumure de cochon contribue à la germination de cette semence.

Ainsi préparé, la semence placée en terre, lèvera dès la première année, tandis qu'en négligeant cette précaution, elle ne lève qu'après deux et trois ans.

La pépinière sera nettoyée de mauvaises herbes jusqu'à la seconde année après la germination, que les jeunes plantes doivent être transportées dans la batardière, on leur coupera les tiges.

On les place serrées les unes près des autres, dans des lignes assez éloignées pour que les plantes puissent jouir des influences du soleil et de l'atmosphère. Plus souvent, l'intervalle qui sépare les lignes est cultivé, mieux les plantes réussissent. Dans les jardins, cette culture se fait à la bêche, mais dans les grandes plantations, on se sert de la charrue ou de la houe à cheval. La première année, il convient d'approcher avec la charrue ou avec la bêche aussi près des lignes que cela se peut, afin de couper les racines horizontales, il ne convient pas d'amasser sensiblement la terre contre les plantes. Les jeunes aubépines demeureront trois ou quatre ans dans la batardière, pour être transplantées à demeure.

Le sol sur lequel s'opérera la transplantation définitive sera préparé soit par un défoncement à la bêche sur une largeur de

6 pieds et une profondeur de 18 pouces soit par des labours répétés en cette bande de terre, ce dernier procédé est plus économique. A l'automne, on ouvrira un petit fossé de 15 pouces que l'on laisse à l'action des gelées jusqu'au printemps que se fait la plantation d'aussi bonne heure que possible, lors même qu'on aurait des gelées à craindre. Si l'on mêle des plantes faibles avec des plantes fortes les unes étoufferont les autres.

Si l'on ajoute sur les racines un peu de terre noire ou de compost bien consommé, cela est fort avantageux; sur ce terreau, l'on ne craint pas de mettre de la terre maigre tirée du fond du fossé, afin d'empêcher que les mauvaises herbes, dont le germe est contenu dans la terre, ne prennent le dessus.

On met, dans la ligne, les plantes à une distance de 8 à 16 pouces. Si les plantes sont fortes et saines, il suffit de les mettre à cette dernière distance. Afin que la haie se garnisse fortement de branches près de terre, il convient, une année après la plantation à demeure, de tailler les aubépines à 2 ou 3 pouces du sol. Si la haie est plantée sur un terrain plat, on devra la protéger par une haie morte pendant les premières années.

Des clôtures solides et une répartition convenable des terres divisées par des haies vives, fortes et suffisamment garnies, contribuent essentiellement à la bonne administration des fonds, en facilitant les moyens d'en tirer des produits divers et de le faire pâturer par le bétail. Outre cela, une province entrecoupée de ramparts plantés de haies présente des obstacles presque invincibles à une invasion hostile.

ECONOMIE DOMESTIQUE.

MESURES PREVENTIVES CONTRE LE CHOLERA.

 OS campagnes sont menacées d'un fléau qui a jeté le deuil dans toute l'Europe en faisant des milliers de victimes. A New York, il a été réprimé, temporairement au moins, par les mesures préventives les plus sévères et nous n'avons qu'à adopter les mêmes moyens pour arriver aux mêmes résultats. C'est malheureusement trop à craindre que le choléra envahisse le continent américain aux arrivages du printemps et c'est dans le but de le combattre qu'une commission médicale, après avoir siégé à Québec, recommande les mesures

préventives que nous publions aujourd'hui pour la sécurité de nos villages et de nos campagnes. Rappelons-nous qu'il vaut mieux prévenir le mal que d'avoir à le guérir. Voici le rapport :

Votre commission croit devoir recommander aux individus les moyens suivants, comme étant les plus efficaces pour se préserver du choléra.

1. Suivre ses habitudes ordinaires, pourvu que ces habitudes soient conformes aux règles d'une saine hygiène. Ces règles d'hygiène consistent, entre autres, pour le cas qui nous occupe :

1^o A ne faire d'excès d'aucun genre dans le boire ou dans le manger ;